

Le SMA est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd'hui plus de 600 entreprises. Il représente des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité. Elles soutiennent l'expression des artistes et des personnes et l'accès d'un plus grand nombre aux démarches artistiques. Elles revendiquent une lucrativité limitée.

Pour la plupart d'entre elles, les structures que nous représentons au SMA entretiennent des liens avec la puissance publique, à commencer par les communes. En effet le bloc communal est de loin le premier financeur de la culture : plus de 80 % des dépenses culturelles des collectivités territoriales proviennent des EPCI et des communes. En 2023, les communes sont celles qui financent le plus le secteur culturel en proportion de leur budget puisque leurs dépenses culturelles représentent 7,6 % de leurs budgets totaux.¹ Sur environ 15,1 milliards d'euros de subventions publiques (10,7 milliards des collectivités territoriales² + 4,4 milliards de l'Etat³) engagées pour la Culture en 2023, les communes et intercommunalités ont contribué à hauteur de 8,7 milliards⁴, donc de 32%.

Ainsi, si le budget des SMAC – scènes de musiques actuelles - est constitué d'environ 60% de subventions publiques (surtout dédiées au fonctionnement), 55% de ces subventions de fonctionnement proviennent des villes et intercommunalités⁵. En élargissant le périmètre à l'ensemble des lieux de musiques actuelles (salles non labellisées et SMAC), ce ratio atteint environ 64%⁶.

Le budget des festivals est quant à lui constitué de 12% de subventions des collectivités territoriales – dont 4% par les villes et 2% par les agglomérations - avec des variations importantes selon les budgets et un soutien plus affirmé pour les festivals indépendants de budget moyen⁷.

Dans certains cas, les salles de concert ont été construites par la commune ou l'agglomération qui en sont toujours propriétaires. Aussi, les festivals prennent parfois place dans l'espace public et nécessitent une autorisation de la part de la commune pour se tenir.

Conscient de ce lien fort que nos adhérents entretiennent avec le bloc communal et en vue des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 & 22 mars

¹ AMF, [La culture portée par le bloc communal](#)

² Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

³ Sénat, Projet de loi de finances pour 2023 : Culture, [La part du financement de la culture dans le budget de l'Etat](#)

⁴ Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

⁵ FEDELIMA, [Evolution des SMAC](#), séminaire des 5 et 6 juin 2023, page 8

⁶ [Chiffres clés de la FEDELIMA](#), Données 2023, page 19

⁷ Etude CNM, [Economie des festivals 2024](#), page 35

prochains, le SMA a décidé de questionner les différents partis politiques au niveau national.

En effet, depuis les dernières échéances municipales de 2020, bon nombre de sujets ont évolué et nous souhaitons questionner l'ensemble des partis sur la ligne qu'ils comptent tenir en termes de politique culturelle, et plus particulièrement sur les sujets propres aux musiques actuelles. Pour compléter cette analyse et avoir une vision plus proche du terrain, nous avons en outre défini un échantillon de 15 communes aux caractéristiques variées (taille, localisation). Ainsi, nous adressons aux principaux candidats dans ces villes ce questionnaire.

C'est pourquoi vous recevez aujourd'hui ce questionnaire.

Nous vous proposons d'y répondre et de nous le retourner au plus tard le 15 décembre 2025.

Pour chacun des sujets demandés, nous vous remercions de citer des exemples dans la mesure du possible.

Nous analyserons alors l'ensemble des réponses que vous y apporterez et nous les publierons à compter de janvier 2026. Les résultats seront notamment présentés à l'occasion d'un débat dans le cadre des [BIS de Nantes](#).

Nous vous remercions pour l'attention et le temps que vous voudrez bien accorder à notre démarche et restons bien entendu à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait utile.

Pour le SMA,
Stéphane Krasniewski, président

Budget alloué à la culture

Le contexte économique est complexe pour les collectivités territoriales puisque l'Etat leur impose des baisses depuis plusieurs lois de finances, sans pour autant revoir à la baisse leurs prérogatives.

Toutefois l'échelon communal reste primordial pour le financement de la culture, car c'est de loin le premier financeur des structures culturelles.

- Aussi dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez doter le budget culturel (en détaillant le fonctionnement et l'investissement) et plus globalement quelle place souhaitez-vous donner à la culture ?
- Concrètement allez-vous baisser, augmenter ou laisser stable ce budget en fonctionnement et en investissement, dans quelles proportions et pourquoi ?

Action culturelle

D'année en année, les budgets et les dispositifs dédiés aux actions culturelles sont revus à la baisse et de plus en plus proposés sous forme d'appels à projets. Cela complique leur mise en place et représente une charge administrative de plus en plus lourde pour les structures culturelles - au détriment des personnes visées par ces projets - alors que le constat de l'accès aux propositions culturelles pour toutes et tous est toujours en demi-teinte⁸.

⁸ Ministère de la Culture, [Chiffres Clés 2024 de la culture et de la communication](#) - IV. Pratiques, usages et consommations "Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre) »

- Aussi dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler la question de l'action culturelle en lien avec les structures culturelles du territoire (notamment des musiques actuelles) ? Quelle importance souhaitez-vous y donner concrètement ?

Travail partenarial avec les structures culturelles

Les structures culturelles obtiennent parfois des aides financières de la part des communes ou bien des aides en industrie, à travers le prêt de matériel (barrières, tentes, bancs, etc.) ou le concours d'agents de la commune, par exemple pour monter des infrastructures.

Hélas, nos adhérents font le constat que ces aides non monétaires sont de plus en plus délicates à obtenir de la part des communes.

- Aussi, dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez concourir à la bonne réalisation des événements culturels non lucratifs, notamment dans le secteur des musiques actuelles ?
- Pourriez-vous donner un exemple de projet autour de la musique que vous souhaiteriez soutenir ou développer, dans une optique de cohésion sociale dans votre territoire ?

Les communes comptent également de nombreux lieux non-labellisés (salles de concert notamment), tout aussi essentiels au maillage territorial et à la richesse de l'offre culturelle proposée.

- Dans la commune où vous êtes candidats, quelle attention porterez-vous à ces lieux non-labellisés et comment les soutiendrez-vous ?

Diffusion : concurrence avec le tissu indépendant et local

Le nombre d'événements culturels - notamment musicaux - a augmenté ces dernières années, comme en témoigne l'étude du CNM (Centre national de la musique) sur la diffusion live⁹, créant une concurrence exacerbée sur les territoires entre différentes typologies et jauges d'événements. Dans certains cas, les communes ou agglomérations sont elles-mêmes délégataires des enceintes de grands jauges (stades, arénas, zéniths, etc.).

- Aussi, en vue de maintenir un équilibre territorial cohérent entre les festivals et les salles de jauges diverses, comment entendez-vous travailler le cahier des charges des enceintes de grandes jauges en DSP (délégation de service public) ?

Sous une autre forme, certaines municipalités sont aussi organisatrices d'événements culturels, parfois à bon escient en complémentarité des propositions des structures culturelles du territoire, ou parfois à contrario, en faisant fi de l'existant et en entrant en concurrence directe avec des acteurs indépendants, notamment avec des tarifs souvent bien plus bas.

- Aussi, en vue de maintenir un équilibre territorial cohérent, dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler votre offre culturelle gérée en direct ?

⁹ Etude CNM, [Diffusion live et focus festivals 2023](#)

De plus, il nous intéresse de comprendre vos objectifs en termes de politique d'aménagement territorial. En effet, de nouveaux projets d'équipements voient parfois le jour dans les communes, sans équipe structurée et sans concertation avec les acteurs locaux, alors que les structures déjà existantes manquent d'accompagnement.

- Aussi, comment pensez-vous accompagner les structures existantes pour pérenniser leur projet dans des locaux adaptés aux pratiques de la musique ? Quel budget d'investissement pensez-vous notamment mobiliser pour accompagner ces lieux ? Comment pensez-vous mener votre politique d'aménagement du territoire ?

Liberté de création / censures

Depuis quelques années, les atteintes à la liberté de création et d'expression se multiplient. Elles sont parfois le fait de certains individus, mais aussi d'élus ou de partis politiques. La loi LCAP – relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine – promulguée en 2016¹⁰ consacre pourtant les principes de liberté de création et d'expression dans ses premiers articles. De surcroît la ministre de la Culture a proposé un plan pour défendre la liberté de création¹¹ en décembre 2024 en nommant notamment une haute-fonctionnaire sur ce sujet.

Malgré cela, en 2025, des élus ont encore retiré des subventions à des structures culturelles au motif de leur désaccord avec la programmation proposée (contrevenant donc à la loi LCAP du 7 juillet 2016) et les cas de pressions sur les programmations se multiplient.

- Aussi dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez vous positionner au regard des enjeux de la liberté de création, vis-à-vis des programmations proposées par les structures culturelles (et notamment musiques actuelles) de votre territoire ?

¹⁰ [LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#)

¹¹ Communiqué de presse, [Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, annonce un plan en faveur de la liberté de création artistique](#), 4 décembre 2024